



**PROCES VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION NETILUS  
DU 15 DECEMBRE 2004**

**Présents** : Emmanuel GEORGES - Sébastien GIORDANI - Pascal MONESTIER - Stéphane DHINAUT - Benoît LATTUGONI

*La réunion s'est tenue au ZI Delorme - 5a, avenue Paul Héroult - 13015 Marseille,  
dans la salle de réunion de Avenir Télécom Delorme,  
le mardi 15 décembre 2004 de 18h00 à 19h45*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Rapport moral de la saison 2003/2004 – Bilan des activités
- 2) Rapport financier de l'exercice 2003/2004
- 3) Quitus aux membres du Comité Directeur pour l'exercice écoulé
- 4) Budget prévisionnel pour l'exercice 2004/2005
- 5) Modification du règlement intérieur
- 6) Modification des statuts
- 7) Renouvellement du Comité Directeur (candidatures à faire par écrit au Comité Directeur au plus tard le jour de l'Assemblée Générale)
- 8) Questions/Réponses (à faire parvenir par écrit au Comité Directeur au plus tard cinq jours ouvrables avant l'Assemblée Générale)

La séance est ouverte à 18H35.

### **1) Rapport moral de la saison 2003/2004 – Bilan des activités**

Quatre week-end de sorties en mer ont eu lieu, en partenariat avec les clubs du Congrès et des Amis des Iles, les :

- 8 février 2004.
- 20-21 mars 2004
- 12-13 juin 2004
- 31 juillet – 1<sup>er</sup> août 2004

Cela représente 23 plongées dont 8 plongées encadrant (Emmanuel Georges) et 15 plongées membres (Benoît Lattugoni, Sébastien Giordani, Stéphanie Delbreil, Pascal Monestier, Philippe Augan, Gaël Paillet, Laurent Berdugo).

Un brevet niveau 1 a été obtenu (Stéphanie Delbreil).

En plus des sorties en milieu naturel, entre septembre et mai 2004, le club utilisait une séance hebdomadaire, le lundi soir, à la piscine de La Martine.

### **2) Rapport financier de l'exercice 2003/2004**

Le budget de l'exercice 2003/2004 est clos avec un résultat net de 148,96 € (Annexe 1).

Tous les investissements matériels ont été effectués conformément aux prévisions du début d'année, malgré l'absence de toute subvention de la part du Comité d'Entreprise Net-Up Interactive; ainsi deux bouteilles de 12 l (une courte et une longue, toutes deux blanches avec filets noirs) et deux gilets de stabilisation (tailles M et L) se sont ajoutés aux deux détendeurs du club acquis en 2002/2003. La moitié de ces achats ont été effectués grâce aux « chéquiers bénévoles » du Conseil Général 13.

Enfin, Netilus a délivré 14 licences et accueilli 10 membres.

### **3) Quitus aux membres du Comité Directeur pour l'exercice écoulé**

Il a été accordé à l'unanimité.

### **4) Budget prévisionnel pour l'exercice 2004/2005**

Le but de l'année est :

- d'acquérir le matériel de secours et d'oxygénothérapie qui nous permettra d'acquérir une indépendance et pouvoir ainsi organiser des plongées en milieu naturel sans besoin de structure externe (notamment des plongées en partant de la côte), tout en permettant à tous d'être en sécurité et en conformité par rapport à la loi,
- d'acquérir une bouteille de plongée et un détendeur supplémentaires, nécessaires pour avoir une bouteille de secours en cas de plongée en milieu naturel, toujours pour être conforme aux réglementations en vigueur,
- de procéder à la révision des deux détendeurs achetés en 2002/2003,
- de compléter ces deux détendeurs avec deux octopus nécessaires pour préparer le niveau 2.

Pour mener à bien ce projet, il faudra déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de la FFESSM (prévision dépôt dossier mars-avril 2005), auprès du comité Régional FFESSM Provence Alpes (dossier déjà déposé) et auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports au titre du FNDS (prévision dépôt dossier mars-avril 2005, besoin de l'agrément de la DDJS pour Netilus : dépôt de dossier en cours par Emmanuel mais besoin d'adaptation des statuts pour être éligible aux critères d'agrément).

Il a été décidé de maintenir les tarifs des cotisations de l'année précédente, à savoir que le montant des cotisations pour 2004/2005 est fixé à :

- 60 €,
- 40 € pour les salariés et retraités d'Avenir Télécom, leurs conjoints et enfants si, et seulement si, le Comité d'Entreprise d'Avenir Télécom verse une subvention à Netilus,
- 20 € pour les encadrants (après accord individuel du Comité Directeur).

#### **5) Modification du règlement intérieur**

Suite à la montée en charge du club, le règlement intérieur adopté il y a deux ans nécessite une refonte, notamment pour prévoir les points suivants :

- intégration du créneau piscine,
- prise en compte des nouveaux montants de cotisation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le règlement intérieur présenté en Annexe 3.

#### **6) Modification des statuts**

Les statuts actuels, adoptés lors de la constitution de l'association, font référence au lien entre l'association Netilus et le comité d'entreprise Net-Up Interactive ; or cette société, et donc le comité d'entreprise concerné ont été absorbés par la société Avenir Télécom. Il faut donc modifier les statuts pour supprimer cette référence à Net-Up Interactive et se rattacher au comité d'entreprise d'Avenir Télécom pour insister sur la relation étroite à remettre en place entre Netilus et Avenir Télécom (en lieu et place de Net-Up Interactive).

De plus, dans le but de déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la DDJS, il est nécessaire d'intégrer certaines clauses dans les statuts, qui sont obligatoires car synonymes de « qualité », de démocratie et d'égalité.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les nouveaux statuts (présentés en Annexe 4) qui intègrent l'ensemble de ces points. Le président va déposer les nouveaux statuts à la préfecture des Bouches-du-Rhône (ceci est gratuit).

#### **7) Renouvellement du Comité Directeur**

Hervé Aknin et Hakim Masmoudi sont démissionnaires.

Emmanuel Georges, Sébastien Giordani, Pascal Monestier et Benoît Lattugoni arrivent au bout du mandat de deux ans.

Candidats au Comité Directeur : Emmanuel Georges, Sébastien Giordani, Pascal Monestier, Benoît Lattugoni et Stéphane Dhinaut

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'ensemble des candidatures et la composition du nouveau comité directeur.

#### **8) Questions/Réponses (à faire parvenir par écrit au Comité Directeur au plus tard cinq jours ouvrables avant l'Assemblée Générale)**

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

**Le Président,  
Emmanuel GEORGES**

**Le Secrétaire,  
Sébastien GIORDANI**